



**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 15 OCTOBRE 2019**

Le 15 octobre 2019 à 18h30

le conseil communautaire de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » légalement convoqué le 9 octobre 2019, s'est réuni au siège communautaire sous la Présidence de Monsieur Louis SIMONNET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis SIMONNET, **Président**

M. Jean Paul LYONNET (avec M. Jean Pierre GIRAUDON) – M. Bernard CHAPUIS – M. André PONCET – M. Dominique FREYSSENET – M. Jean PRORIOL (avec pouvoir de Mme Jeanine GESSEN) – M. Xavier DELPY – M. Patrick RIFFARD (avec pouvoir de M. Patrice MOUNIER)

Vice-Présidents

M. René BEAU – Mme Ghislaine BERGER – M. Alain BONIFACE (avec pouvoir de M. Pierre BRUN) – M. Yves BRAYE (avec pouvoir de M. Antoine GERPHAGNON) – M. Florian CHAPUIS (arrivé à 18h50 à partir de la délibération N°CCMVR19-10-15-04) – M. Christian COLLANGE – M. Gilles DAVID – Mme Dominique DUPUY – M. Jacques FAURE – Mme Christine FOURNIER CHOLLET – M. Mathieu FREYSSENET (avec pouvoir de Mme Françoise DUMOND) – Mme Isabelle GAMEIRO – Mme Valérie GIRAUD – M. Luc JAMON (avec pouvoir de Mme Christine PETIOT) – Mme Karen JAY – Mme Béatrice LAURENT-BARDON – Mme Maryvonne MASSARDIER – Mme Christelle MICHEL-DELEAGE – M. Jean-Pierre MONCHER (avec pouvoir de Mme Bernadette TENA-CLAVIER) – M. David MONTAGNE – M. Jean Philippe MONTAGNON – M. Éric PETIT (avec pouvoir de M. François BERGER) – M. Didier ROUCOUSE – Mme Yvette RUARD – M. Jean Claude THIOLIERE – Mme Annie VEROT-MANGIARACINA (avec pouvoir de M. Robert VALOUR) –, conseillers communautaires titulaires, formant la majorité des conseillers communautaires.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES LES CONSEILLERS CI-APRES :

M. François BERGER (pouvoir donné à M. Eric PETIT) – M. Pierre BRUN (pouvoir donné à M. Alain BONIFACE) – M. Florian CHAPUIS (présent à partir de 18h50) – Mme Françoise DUMOND (pouvoir donné à M. Mathieu FREYSSENET) – M. Antoine GERPHAGNON (pouvoir donné à M. Yves BRAYE) – Mme Jeanine GESSEN (pouvoir donné à M. Jean PRORIOL) – M. Jean Pierre GIRAUDON (pouvoir donné à M. Jean Paul LYONNET) – M. Patrice MOUNIER (pouvoir donné à M. Patrick RIFFARD) – Mme Christine PETIOT (pouvoir donné à M. Luc JAMON) – Mme Bernadette TENA-CLAVIER (pouvoir donnée à M. Jean Pierre MONCHER) – M. Robert VALOUR (pouvoir donné à Mme Annie VEROT-MANGIARACINA)

ETAIT ABSENT : M. Grégory CHARREYRE

Mme Valérie GIRAUD est élue secrétaire de séance.

La réunion débute à 18h40. Le Président procède à l'appel des présents . Il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire précédent du 24 septembre 2019. Aucune autre remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

1- DELIBERATION DU CONSEIN° CCMVR19-10-15-01

OBJET : Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnels

Rapporteur : Louis SIMONNET

Vu l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la constitution en 2018 des provisions pour risques et charges exceptionnels suivantes :

- Une provision de 16 000 euros afin de couvrir un risque de contentieux en matière de Ressources Humaines
- Une provision de 30 000 euros afin de couvrir un risque de contentieux en matière de Développement Economique

Il s'avère que suite au jugement du tribunal administratif de Clermont Ferrand en date du 14 mai 2018, la provision de 16 000 euros n'a plus lieu d'être.

Le conseil communautaire, au vu des éléments exposés et vu l'avis favorable du Bureau du 8 octobre 2019,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'effectuer une reprise de provisions pour risques et charges exceptionnels pour un montant de 16 000 €,
- d'imputer ce montant à l'article 7815 du budget général.

2- DELIBERATION DN° CCMVR19-10-15-02

OBJET : Marché public de fourniture de carburant pour le compte de la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron

Rapporteur : Louis SIMONNET

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles R2124-1 et L2113-10.

Le service de la collecte des ordures ménagères, le service technique et le service enfance jeunesse sont tous amenés à utiliser des véhicules de services (voiture, mini bus et camions) pour l'exécution de leurs missions respectives. Le carburant représente un budget annuel pour la Communauté de Communes d'environ 100 000 € TTC.

Pour ce motif, la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron souhaite mettre en place un marché de fourniture de carburant pour son territoire.

Au vu de l'étendue du territoire, il est proposé d'allotir géographiquement le marché de fourniture de carburant, en le scindant en trois lots définis ci-après :

- Lot 1 : Fourniture de carburant Diesel pour le secteur Sainte Sigolène, Les Villettes et Saint Pal de Mons
- Lot 2 : Fourniture de carburant Diesel/Essence pour le secteur Monistrol sur Loire.
- Lot 3 : Fourniture de carburant Diesel pour le secteur Bas en Basset, Beauzac, Valprivas et Malvalette.

Chacun des lots sera conclu pour un montant maximum de 70 000 € HT.
Il est prévu de conclure un marché pour une durée de deux (2) ans.

Jean Pierre MONCHER demande comment les fournisseurs peuvent s'engager sur un prix sur cette durée.

Louis SIMONNET indique que les offres de prix se feront probablement, en autres critères, sur la base d'un rabais.

Le conseil communautaire, au vu des éléments exposés et vu l'avis favorable du Bureau du 8 octobre 2019,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, :

- autorise le lancement d'un marché public de fourniture de carburant pour le territoire de la Communauté de Communes
- autorise Monsieur le Président à signer le marché à venir, ainsi que tous les documents y afférents.

3- DELIBERATION N° CCMVR19-10-15-03

OBJET : Temps d'activité périscolaire (TAP) - Reversement fonds d'amorçage – avenant n°4 à la convention avec les communes 2018-2019

Rapporteur : Xavier DELPY

Considérant la convention de reversement des fonds d'amorçage passée avec la commune de Sainte-Sigolène le 23 mars 2015.

Lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'Etat s'est engagé à proroger sur l'année scolaire 2014 – 2015, les aides du fonds d'amorçage prévues pour le financement de la base de 50 € par élève. Aujourd'hui ce fonds est devenu pérenne. Cette aide est versée directement aux communes.

La Communauté de Communes « Marches du Velay / Rochebaron », finance cette action dans le cadre des accueils de loisirs sur la commune de Sainte Sigolène.

Aussi, comme en 2017/2018, il est opportun que la commune de Sainte Sigolène reverse à la Communauté l'intégralité du fonds perçu auprès de l'Etat pour l'année scolaire 2018/2019.

Dominique FREYSSENET informe que la commune de Ste Sigolène maintient les TAP (décision du dernier conseil municipal). Les 269 enfants concernés (Ecole publique Germaine Tillon) sont satisfaits des activités proposées.

Le conseil communautaire, au vu des éléments exposés et vu l'avis favorable du Bureau du 8 octobre 2019,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité,

- **approuve** le présent avenant N°4 à intervenir avec la commune de Sainte-Sigolène,
- **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

4- DELIBERATION N° CCMVR19-10-15-04

OBJET : SYMPTTOM : Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018

Rapporteur : Jean Paul LYONNET

Arrivée de Florian CHAPUIS à 18h50

Dossier présenté en commission Développement Durable du 20 mai 2019

Seize communes adhèrent au SYMPTTOM en 2018 (9 sur la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR) et 7 sur la Communauté de communes Des Sucs (CCDS).

Le SYMPTTOM couvre un périmètre composé de 43 759 habitants (population totale). Voici la synthèse des tonnages pour l'ensemble du périmètre du SYMPTTOM :

-1 332,9 Tonnes de verre ont été collectées soit une augmentation de 3,66% par rapport à l'année 2017

-259,08 Tonnes de papier ont été collectées soit une augmentation de 16,12% par rapport à l'année 2017

Le SYMPTTOM mène une campagne de densification des PAV verre et papier.

- 264 tonnes de textiles ont été collectées par l'association AVI 43.
- 28,62 Tonnes d'huile de vidange ont été collectées en 2018
- 153 716 entrées sur les 3 déchetteries du SYMPTTOM
- 6 574 Tonnes de déchets collectées sur la déchetterie de Monistrol Sur Loire (en incluant les tonnages de mobilier et DDS) soit une augmentation de 5% des tonnages par rapport à 2017
- 2725 Tonnes de déchets collectées sur la déchetterie de Bas en Basset (en incluant les tonnages mobilier et DDS) soit en augmentation de 13% par rapport à 2017
- 3 162 Tonnes de déchets collectées sur la déchetterie d'Yssingeaux (sans les tonnages de Mobilier et DDS)
- 18 528,69 Tonnes de déchets enfouies à l'ISDND de Perpezoux : 10 098,84 Tonnes d'Ordures ménagères, 1526,85 Tonnes de déchets encombrants, 370,35 T de déchets de la benne plastique des déchetteries, 135,78 Tonnes de boues, 19,04 T de sable, 1579,33 T de matériaux de recouvrement, et 4798,50 T de DIB.

Le montant de la participation de la CCMVR pour l'année 2018 s'élevait à 1 294 429,32 euros.

Yves BRAYE relève que le coût de tonne d'ordures enfouie est de 41 €/tonne, contre 24 € avec méthanisation.

Jean Pierre MONCHER est surpris par le nombre de tonnes/an enfouies et se demande à quelle échéance une solution sera trouvée pour faire baisser ce volume.

Jean Paul LYONNET précise qu'auparavant certains de ces déchets étaient transformés en CSR (Combustible Solide de Recyclage), mais aujourd'hui il n'y a plus de débouchés. Dans l'avenir ces déchets pourraient transiter par des centres de tri, à condition que ceux-ci soient capables de reconnaître les différents types de plastiques.

Yves BRAYE note que les industriels ont eux aussi pris conscience qu'il faut limiter leurs productions.

Jean Paul LYONNET indique qu'un effort est fait sur l'écoconception. La filière agricole parvient à recycler les bâches car elles sont réalisées en mono-matière.

Berger Ghislaine demande pourquoi le SYMPTTOM ne parvient pas à mettre en place le tri alors qu'il y a une entreprise sur notre territoire.

Valérie GIRAUD et Patrick RIFFARD précisent qu'un dispositif de collecte de certains plastiques est mis en place, et fonctionne très bien, au niveau de certaines institutions des communes de Ste Sigolène et St Pal de Mons (écoles, maisons de retraites...) et associations, et même particuliers volontaires.

Ghislaine BERGER reprend la proposition faite en commission « Développement Durable » et non retenue qui consisterait à installer en déchetteries un bac destiné à collecter ces plastiques (bien identifier la matière et communiquer sur les différents types de plastiques concernés), la population étant demandeuse.

Jean Paul LYONNET propose de soumettre ce point à un prochain conseil syndical du SYMPTTOM.

Le conseil communautaire, au vu des éléments exposés et vu l'avis favorable du Bureau du 8 octobre 2019,

Après avoir délibéré, après vote à main levée, à l'unanimité, **prend acte** du Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018 du SYMPTTOM

5- INFORMATION :

a. **Décisions du Président 2019**

N° DEC 20190924-01 du 24/09/2019 portant infructuosité du lot n°1 - VRD - ESPACES VERTS - TERRASSEMENT du marché de travaux Aménagements ludiques du square du parc de la biodiversité

N°DEC 20190924-02 du 24/09/2019 portant attribution du marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie marketing touristique et définition d'un plan d'actions "communication" pour la destination "Gorges de la Loire" à l'entreprise ATEMIA DEVELOPPEMENT sise ZA du Terraillet, 94 impasse de la Roselière 73 190 Saint Baldoph pour un montant 18 900 € HT 22 680€ TTC.
Le marché est conclu pour une durée ferme d'un an.

N°DEC 20190930-01 du 30/09/2019 portant attribution des 4 lots du marché d'assurance :

- LOT 1 : Dommages aux Biens immobiliers et mobiliers (groupement d'entreprises PILLIOT / VHV - 62921 Aire sur la Lys pour un montant de primes nette par an de 12 540.16 € HT soit 13 578.64 € TTC).
- LOT 2 : Responsabilité Civile générale (MMA 43200 Yssingeaux pour un montant de primes nette par an de 2840,44 € HT soit 3100.91 € TTC).
- LOT 3 : Assurance des véhicules et auto-mission (PILLIOT / GLISE - 62921 Aire sur la Lys pour un montant de primes nette 5 689.28 € HT soit 6 498 € TTC).
- LOT 4 : Protection Juridique et Défense pénale des agents et des élus (JOLY/CFDP 50000 Saint Lo pour un montant de prime annuel de 821€ HT soit 931.02 € TTC).

Ces lots sont conclus pour une durée de quatre ans, à savoir du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

b. Décisions du Bureau 2019

N°CCMVR-BU-19-10-08-01 du 08/10/2019 portant attribution d'une subvention pour Cofinancement Régional dans le cadre du Fonds d'Intervention Local (FIL) à la société Les Douceurs du Fournil à Ste Sigolène d'un montant de 5000,00 €.

N° CCMVR-BU-19-10-08-02 du 08/10/2019 portant attribution d'une subvention pour Cofinancement Leader dans le cadre du Fonds d'Intervention Local (FIL) à Madame Aurélie SUC - salon de coiffure à Boisset d'un montant de 616,40 €.

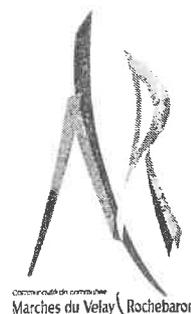
c. Retour en images sur TRI OZEN du 29 septembre 2019.

d. Distribution du cahier pédagogique du Parc de la Biodiversité.

Fin de la séance à 19h30.

Fait à Monistrol sur Loire, le 17 octobre 2019

Le Président, Louis SIMONNET



Vu et approuvé, la secrétaire de séance, Valérie GIRAUD